



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob



4ème Comité départemental de la Charte Romain JACOB

Mercredi 11 décembre 2024 matin à la MDPH 71

De 9h30 à 12h30
salle RAMBUTEAU

Espace Duhesme I
18 rue de Flacé I CS 70126
71026 Mâcon cedex



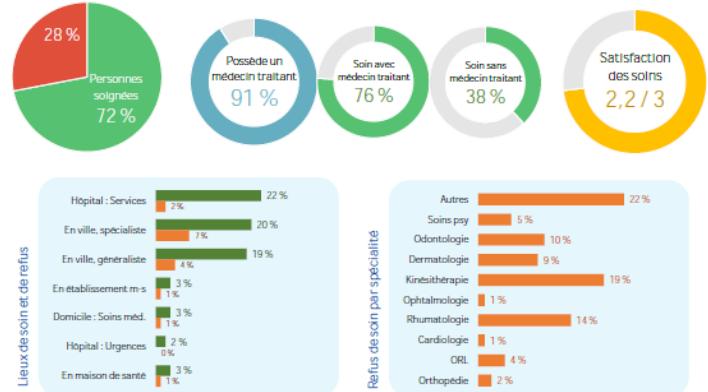
Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob



L'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap et l'évaluation de la Charte Romain Jacob

Données du 1 octobre 2023 au 31 mars 2024

Résultats en Saône-et-Loire



Taux d'accès aux soins selon...



Le baromètre Handifaction recueille la parole des personnes vivant avec un handicap et leur satisfaction concernant leur accès à la santé. Toutes les personnes vivant avec un handicap et leurs proches aidant peuvent contribuer.

Rendez-vous sur handifaction.fr ou scannez ce QR Code pour répondre au questionnaire et consulter les résultats complets

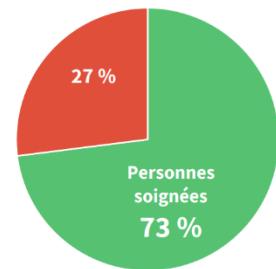


L'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap et l'évaluation de la Charte Romain Jacob

Données du 1 avril 2024 au 30 septembre 2024

Résultats en Saône-et-Loire

664 réponses



Taux d'accès aux soins selon...



Le baromètre Handifaction recueille la parole des personnes vivant avec un handicap et leur satisfaction concernant leur accès à la santé. Toutes les personnes vivant avec un handicap et leurs proches aidant peuvent contribuer.

Rendez-vous sur handifaction.fr ou scannez ce QR Code pour répondre au questionnaire et consulter les résultats complets



Priorités définies lors du Comité National de la Charte Romain Jacob :

- Réduire les refus
- Améliorer l'accès à la santé des mineurs
- Formation
- Autisme et santé mentale
- Prévention

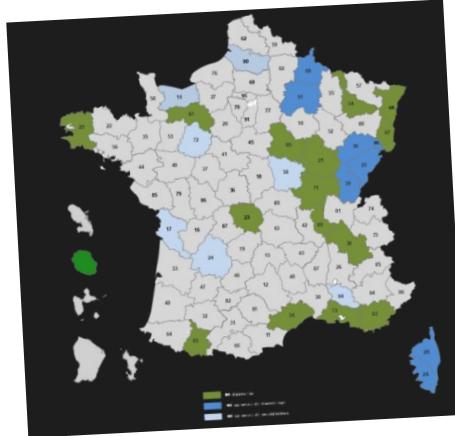
Recommandations du Comité national de septembre 2024 de la Charte Romain Jacob

- Renforcer la participation des personnes vivant avec un handicap dans les comités départementaux.
- Rendre visibles les avancées initiées par la Charte Romain Jacob, afin que chaque type de handicap puisse accéder à des lieux de soins adaptés.
- Habituation des personnes vivant avec un handicap aux lieux de soin, en intégrant les élèves infirmiers dans cette démarche.
- Renforcer l'action des Comité Départementaux de la Charte Romain Jacob grâce à la participation d'associations représentant les différents types de handicap.

II. Présentation des membres du Comité National de la Charte Romain Jacob

- AUTIER Bénédicte, Directrice de l'accès aux droits et des parcours
- BAS Philippe, Sénateur et conseiller départemental de la Manche
- CARNEIN Stéphane, Médecin et délégué départemental de la Charte Romain Jacob
- CARON Jean, Professeur de Faculté
- CLAIR David, Directeur Général CRAMIF
- COIPLLET Jean-Jacques, Directeur général Agence régionale de Santé de BFC
- de SAINT DENIS Timothée, Chirurgien hospitalier
- de SINGLY Chantal, ex ARS Océan Indien
- DESCHAMPS Gilles, Président Mutualité Française 71
- DUFRESNE Jean-François, Président de VETA et Parent
- FATOME Thomas, Directeur général CNAM
- FORGERON Stéphane, Personne vivant avec un handicap
- GINESY Éric, IGAS
- JACOB Pascal, Président de l'association Handidactique et Parent
- JACOB Sonia, Psychologue
- JAFFRE Didier, Directeur Général ARS
- LEMOIGN Raymond, Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
- MARTIN Dominique, Médecin conseil national CNAM
- MELCHIOR Cyrille, Président de département à la Réunion
- MOUTEL SEILLER Anne, Directrice Générale UGECAM
- NAULEAU Noémie, Conseillère autonomie, ARS Pays de Loire et personne vivant avec un handicap
- NIVARD Sylvain, Président Association Valentin Hauy et personne vivant avec un handicap
- PEUDENIER Sylviane, Neuropédiatre
- PIVETEAU Denis, Parent
- REVUE Éric, Urgentiste APHP
- RIBES Pascale, Présidente APF France Handicap et personne vivant avec un handicap
- SICARD Didier, Professeur
- TOUZE Emmanuel, Doyen de la faculté de médecine de Caen et Président de l'ONDPS
- VINCENT Gérard, Président de la fondation Santé Service
- VIRIJEVIC Vesna, Directrice du déploiement de la Charte Romain Jacob France





Les comités départementaux

Les départements de Bourgogne Franche-Comté ont **tous** créé un CDCRJ :

Département BFC		Référent du CDCRJ			Date création CDCRJ
21	Côte d'Or	Directeur régional	UGECAM	Christophe ALLIGIER	04 05 2023
25	Doubs	Directrice qualité	Fondation Pluriel	Corinne RONCARI	04 02 2024
39	Jura	Président	Mutualité Française Jura	Jacques SEGUIN	20 12 2023
58	Nièvre	Directeur	FAM IMPHY - APF	Jérôme MOREAU	17 06 2024
70	Haute-Saône	Directeur Pôle enfance	AFSAME	Charles ANCEL	15 05 2024
71	Saône et Loire	Directeur régional	UGECAM	Christophe ALLIGIER	04 05 2023
89	Yonne	Directeur	CPAM	Gilles BROSSARD	13 09 2023
90	Territoire de Belfort	Directeur pôle médico-éducatif et handicap	Fondation Arc-en-Ciel	Roland DYSLI	17 05 2024

Quelques avancées depuis la dernière réunion :

- Déploiement des outils Coactis Santé (Santé BD, HANDICONNECT) et le questionnaire HANDIFACTION

Du 1er janvier 2024 au 1er décembre 2024 :

587 personnes présentes lors de prises de paroles

16 participations à des évènements

3211 personnes présentes lors d'évènements

- Journée régionale des référents handicap des établissements sanitaires le 6 décembre à Beaune
- Avancée des groupes de travail thématiques

Avancée des groupes de travail thématiques

3 axes de travail prioritaires sur le département :

- « Coordonner les parcours de prévention et de soins, renforcer les liens entre médico-social et sanitaire »
- « Améliorer la prévention »
- « Renforcer la formation des professionnels de santé au handicap/formation des professionnels du médico-social à la santé »



Coordonner les parcours de prévention et de soins, renforcer les liens entre médico-social et sanitaire



Lundi 10 juin 2024

Action 1 : KIT Ressources

Etat d'avancement

- Deux réunions réalisées
- Données à intégrer au kit collectées à 95 %
- Recherche de ressources pour mise en page
- Plan de Communication réalisé à compléter
- 2025 : Assurer diffusion

Action 2 : Santé mentale

Une réunion d'étude des besoins de chaque acteur

Identification de 3 besoins

- Besoin 1 : interconnaissance
- Besoins 2 : outil de communication autour du parcours patient
- Besoin 3 : parcours de soins coordonné :
 - Eviter le recours aux urgences
 - Faciliter les sorties d'hospitalisation

2025 : Construction d'un plan action coordonné

Action 3 : Séances d'habituation

Une réunion d'étude des besoins de chaque acteur de l'offre existante

- Difficulté à identifier besoins
 - Ophtalmologie
 - Santé mentale
- Offre existante très faible
 - Handiconsult, principal acteur dentaire, sage femme, gyneco
 - Centre infirmier ADMR (partenariat PEP 71)
- Problématique de financement des dispositifs

2025

- Coordination ADMR/Handiconsult
- CPTS du chalonnais : présentation des dispositifs
- Intégration au groupe prévention pour plus de cohérence ?



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob



Partenariat CPTS du Tournugeois – EPSMS ESPACES



SOMMAIRE

1 – Présentation de la CPTS du Tournugeois

2 – Présentation de l' EPSMS ESPACES

3 – Partenariat entre la CPTS du Tournugeois et l'EPSMS ESPACES

1 – Présentation de la CPTS du Tournugeois

Missions de la CPTS du Tournugeois

Le projet de la CPTS du Tournugeois est porté par **l'association Réseau Santé Social Solidaire (R3S)** qui soutient également les activités du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) /MLA (Maison Locale de l'Autonomie)

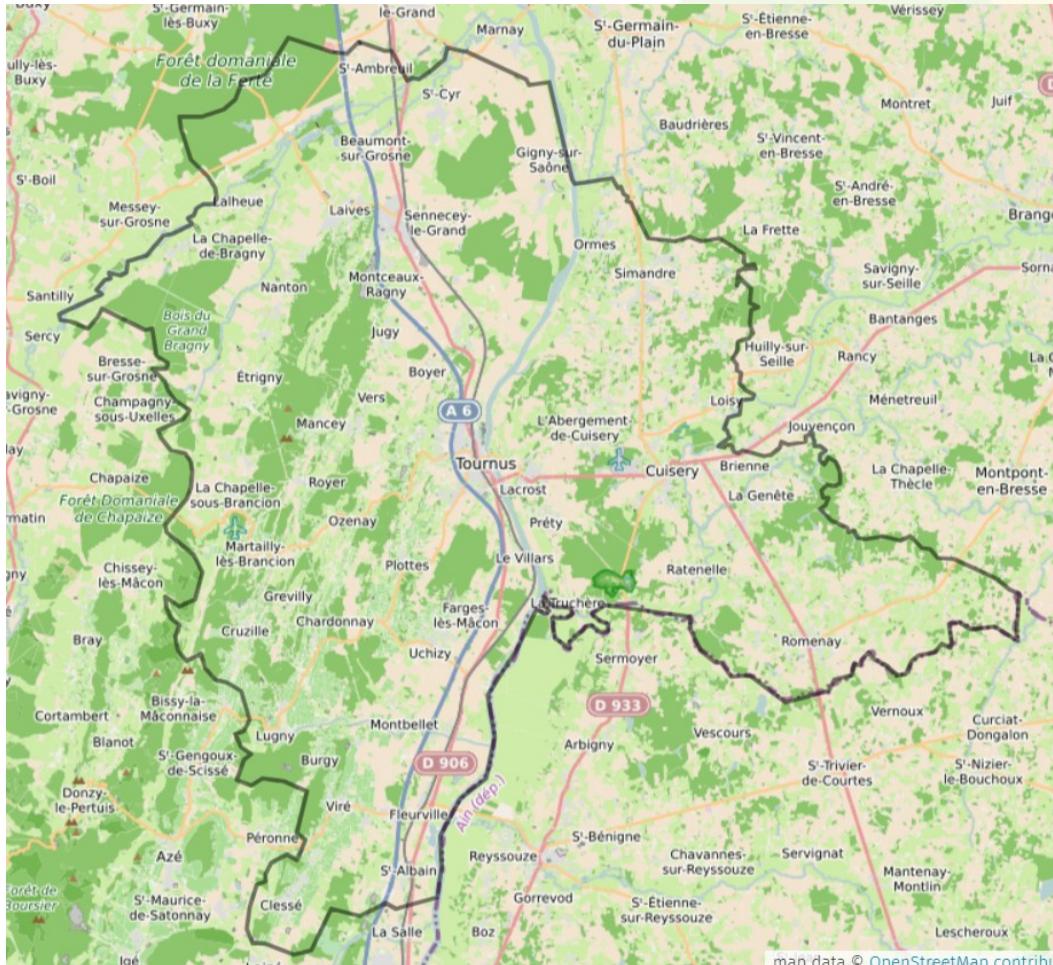
- Une **mise en réseau pluriprofessionnelle** des acteurs de la santé, du médico-social, du social
- Un **projet de santé construit collectivement** et répondant aux **besoins du territoire**
- Un **soutien aux professionnels**
- Un lieu de confiance et un **espace de projet**

Missions de la CPTS du Tournugeois

11 fiches actions validées par l'ARS et la CPAM en août 2023 avec des missions sociales et des missions complémentaires

Faciliter l'accès à un médecin Traitant	Améliorer la prise en charge des soins non programmés en médecine générale	Déployer un dispositif de repérage des personnes âgées à risque de perte d'autonomie, basé sur le programme ICOPE de soins intégrés pour les séniors recommandé par l'OMS	Améliorer l'accompagnement et le parcours de soins des personnes avec un ou des comportements addictifs
Créer des parcours pluriprofessionnels de sport santé	Coordonner les actions de vaccination des professionnels de santé autorisés et améliorer leur traçabilité	Prévenir la détérioration de la santé mentale des jeunes	Elaborer un plan d'actions de gestion de crise sanitaire
	Développer un exercice pluriprofessionnel par l'analyse et l'évaluation des pratiques professionnelles	Développer l'attractivité du territoire par une action multimodale auprès des étudiants des secteurs sanitaire, social et médico-social	Mission complémentaire : prendre soin des professionnels de santé, des acteurs médico-sociaux et sociaux du territoire

Territoire d'intervention de la CPTS du Tournugeois



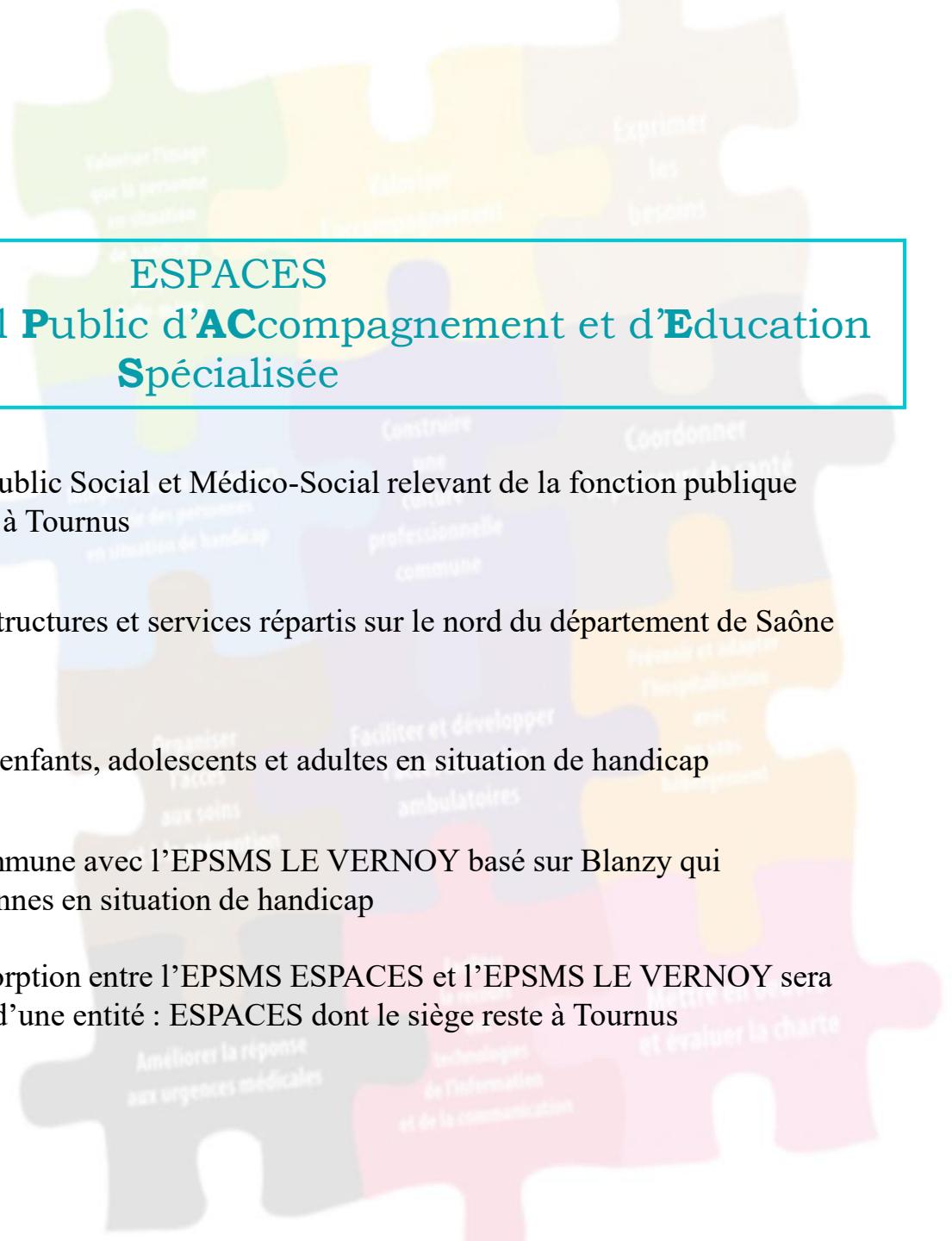
46 communes
À la croisée de 3 communautés
de communes (CC)

- CC Mâconnais Tournugeois (22 communes)
- CC Entre Saône et Grosne (15 communes)
- CC Terres de Bresse (9 communes)

**Soit plus de 31 000 habitants sur
le territoire**



2 – Présentation de l'EPSMS ESPACES



ESPACES

Etablissement Social Public d'Accompagnement et d'Education Spécialisée

ESPACES est un Etablissement Public Social et Médico-Social relevant de la fonction publique hospitalière dont le siège est basé à Tournus

- L'EPSMS comprend diverses structures et services répartis sur le nord du département de Saône et Loire
- Il accueille et accompagne des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap

ESPACES assure la direction commune avec l'EPSMS LE VEROY basé sur Blanzy qui accompagne également des personnes en situation de handicap

Au 1^{er} janvier 2025 la fusion-absorption entre l'EPSMS ESPACES et l'EPSMS LE VEROY sera effective et il ne s'agira plus que d'une entité : ESPACES dont le siège reste à Tournus

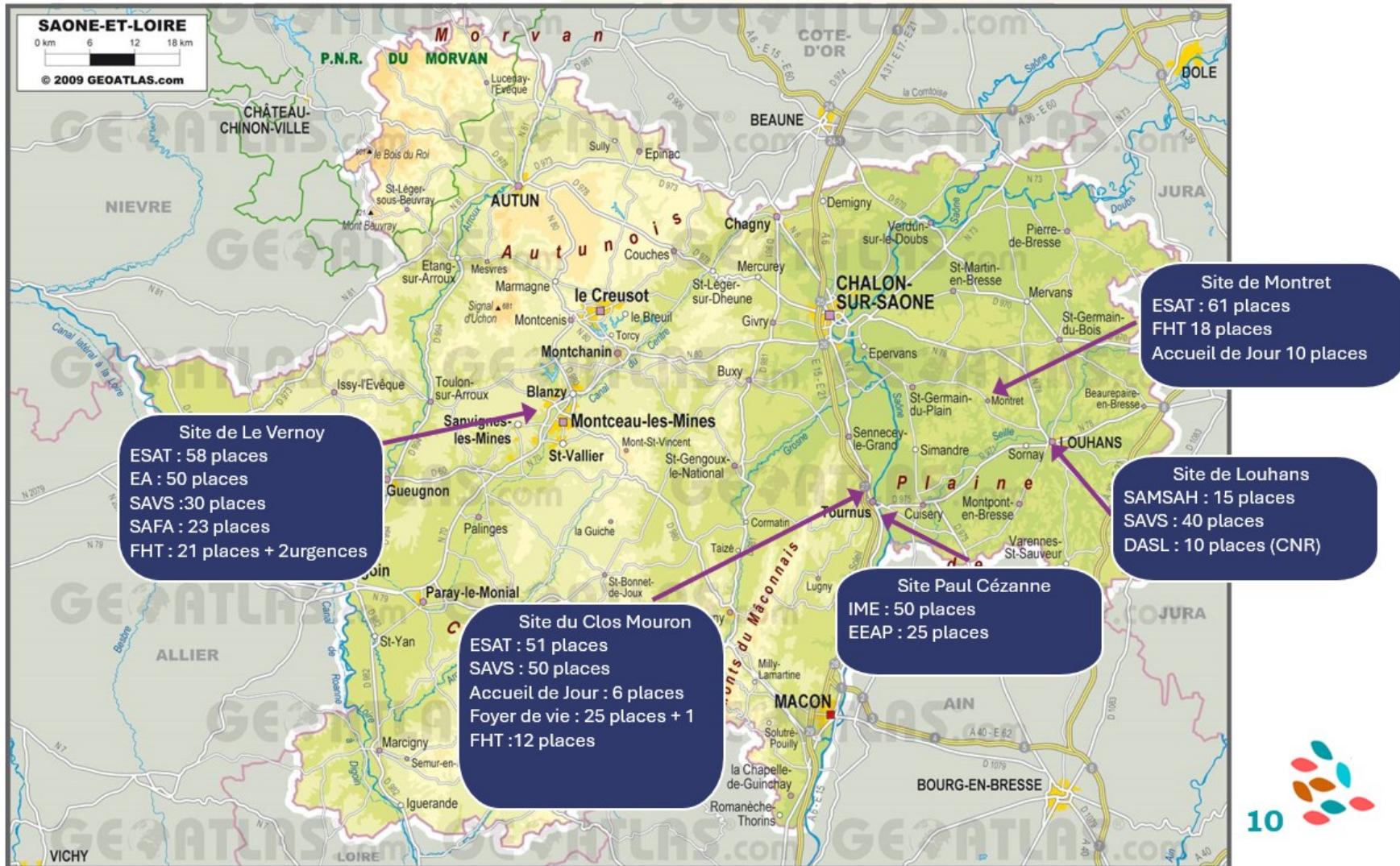




Les activités au sein d'ESPACES au 1er Janvier 2025

Activités	Places
IME	50
EEAP : Etablissement pour enfants et adossecents polyhandicapés	25
ESAT : Etablissement et services d'aide par le travail :	170
EA : Entreprise Adaptée	50
Foyer d'Hébergement Traditionnel (FHT)	51 + 2
Foyer de vie	25 +1
Accueil de jour	16
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale	120
SAMSAH : Service d'accompagnement medico-social pour adultes handicapés	15
SAFA : Service d'Accompagnement des Familles d'Accueil	23
TOTAL au 1^{er} janvier 2025	545 + 3





Actions d'éducation prévention à la santé auprès des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la prévention, l'éducation et l'accès à la santé ESPACES a mis en place :

- Partenariat avec l'AFD71 (Association Française des Diabétiques) 2 journées de sensibilisation, dépistage au diabète au sein de 2 ESAT (89 personnes accompagnées rencontrées/112)
- Partenariat avec l'IFSI de Chalon dans le cadre du Service sanitaire (Etudiants infirmiers de 2^{ème} année)
 - Action d'éducation à la santé sur l'hygiène bucco-dentaire au sein du foyer de vie
- Partenariat avec la CPAM dans le cadre du dépistage du cancer colorectal au foyer de vie
 - Evaluation du parcours de dépistage
- Partenariat avec la CPAM et l'équipe mobile d'hygiène de territoire dans le cadre de la prévention du papillomavirus au sein de l'IME
 - Flyer d'informations aux parents, puis réunion d'informations aux parents (début 2025)
- Mise en place au sein d'ESPACES d'une CEMS : Commission Educative Médico-Soignante composée de professionnels soignants, éducatifs, médicaux
 - Actions d'éducation à la santé, Accès à la santé, Prévention à la santé

3 – Partenariat entre la CPTS du Tournugeois et l'EPSMS ESPACES

Actions en cours

- Mobilisation de travailleurs sociaux dans le cadre de la fiche action Santé Mentale et de la fiche action Addiction de la CPTS du Tournugeois
- Mise en lien avec des professionnels de santé libéraux pour améliorer la prise en charge des personnes accompagnées

Perspectives de collaboration

- Envisager la signature commune de la Charte Romain Jacob
- Envisager une collaboration sur les thématiques d'accès aux soins et sur le repérage des fragilités chez les personnes en situation de handicap vivant en foyer qui vont vieillir.
- Expérimenter le questionnaire Handifaction sur le territoire de la CPTS
- Sensibiliser les étudiants de Bourgogne en 2ème année de médecine au handicap
- Permettre aux internes en stage auprès des médecins libéraux de venir sur EPSMS ESPACES quelques jours sous la responsabilité du psychiatre vacataire



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob



Nous vous remercions de votre attention

CONTACT

Agnès RAFFIOT



Mail : directionqualite@espaces71.fr



Téléphone : 03.85.32.29.01

Julie BARON



Mail : coordo.cpts@r3stournus.fr



Téléphone : 06.70.11.11.17





Améliorer la prévention



Prévention – Dépistages

- ❑ Réalisations : 2 actions de sensibilisation au dépistage colo-rectal engagée avec 2 établissements : EAM Charnay – Foyer de vie les Lauriers –Tournus



MODELISATION POUR GENERALISATION

- ❑ A venir :

Projet sur le territoire Charollais- Brionnais : Questionnaires aux PS et aux personnes vivant avec un handicap, conférence de sensibilisation pour les PS le 11 février 25, atelier de sensibilisation et d'éducation thérapeutique



ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE DEPISTAGE

Prévention – vaccinations –bucco-dentaire

Vaccination HPV

- 1^{er} test à l'IME de Paray le Monial - Difficultés à mobiliser les familles et à convaincre



- Action coordonnée avec la Mutualité Française → organisation de la vaccination juin 2025
- IME TOURNUS : Création d'une mallette à outils pédagogique et de communication

Bucco dentaire

- Sensibilisation en direction des dentistes de la Mutualité Française



- Dépistage bucco-dentaire organisé à l'IME d'Orbize, les UEEA de St Rémy et Chalon-sur-Saône : janvier 2025
- Sensibilisation à l'hygiène bucco dentaire dans les ESMS : janvier 2025
- Projet de création d'un groupe de parents d'enfants atteints d'un trouble autistique : à programmer

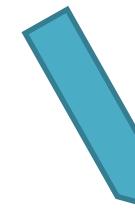
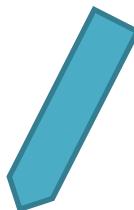


Formation des Professionnels de santé au handicap/formation des professionnels du médico-social à la santé



Affinement et priorisation des objectifs

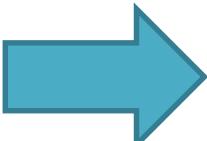
Formation des Professionnels de santé au handicap/ formation des professionnels du médico-social à la santé



Formation ou
sensibilisation ?

Quels professionnels et
comment les atteindre?

Quel Handicap?



Travail en entonnoir:

- Pour gagner en efficience
- Pour fixer des objectifs intermédiaires atteignables et réalistes
- Pour faire appel aux bons partenaires au bon moment

Objectif 1

Formation des Professionnels de santé au handicap/ formation des professionnels du médico-social à la santé

Etape 1:

Sensibilisation des professionnels en devenir aux troubles du spectre de l'autisme:

Déjà réalisé sur IFSI/IFAS de Chalon sur Saône (par CRA).

A développer conjointement sur les 4 IFSI/IFAS conjointement dans le département.

Action concrète: prise de contact faite avec les 4 directeurs d'IFSI pour proposition de sensibilisation.

Point étape

Validation du comité concernant l'action.
Rencontre référente Handicap IFSI Mâcon, prise de contact avec les autres IFSI

Objectif 2

Après échange avec le CRA sur les formations et dispositifs existants: viser plus largement les non-communicants dont TSA



Etape 2:

Prise de conscience des professionnels du soin à l'accompagnement des usagers TSA ou non communicant pouvant mener à la Dys-compliance.

Action concrète :

Organisation d'une conférence pour sensibiliser les professionnels du soin l'accompagnement des patients TSA ou dys-communicans en crise.

Repérage, préalable à l'accueil et outils



Point étape

Validation du comité concernant l'action.
Demande en cours au près du CRA pour montage de l'action

Agenda

- Lieu et date du prochain Comité

Rappel des engagements

des signataires :

- Promouvoir la **collaboration des acteurs du territoire** pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap (PVH)
- Répondre aux attentes des acteurs du soin et de l'accompagnement en matière de **sensibilisation, formation et de moyens dédiés**
- Promouvoir les actions visant à **améliorer l'accès aux soins et à la santé**
- **Diffuser** les initiatives réussies
- Avoir pour objectif l'accès des PVH aux **soins courants et spécifiques, le plus possible dans le droit commun.**

SIGNATURE CHARTE ROMAIN JACOB



Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Charte Romain Jacob

Facile à lire et à comprendre



Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap. Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé. Le groupe MHN est la Mutualité Nationale des Hospitaliers. Elle a rassemblé plusieurs personnes pour réfléchir à la charte Romain Jacob. Celle-ci a été créée pour aider les personnes en situation de handicap. L'Académie Nationale de Médecine fait respecter les règles pour être tous bien soignés. L'Académie Nationale de Médecine soutient la charte.

Préambule

La Charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MHN (Mutualité Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement.

Sous le haut patronage de l'Académie Nationale de Médecine, Coordonnée par le Dr Pascal Jacob, et avec le soutien de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carriotti, alors Ministre déléguée aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion, le 6 juillet 2013 à l'hôtel Raymond Poincaré (Boulogne), et conformément au comité interministériel du handicap (CICH) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob. Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap s'engagent à promouvoir l'insertion des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.

Les signataires soulignent l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés.

Les signataires s'engagent à promouvoir toute action visant à atteindre cet objectif.

Les signataires, conscient des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.

Cette Charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

1. VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PROJETTE D'ELLE-MÊME

La personne doit être active de sa santé et de la qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie. Comme tout un chacun, l'éducation qui lui est apportée doit concerner toutes les domaines de la vie (l'hygiène, l'alimentation, l'activité physique, l'insertion sociale et professionnelle, le tabac, l'alcool...). Il est essentiel de lui apprendre comment fonctionne son corps et comment le respecter, l'informer des changements corporels qui vont éventuellement survenir, lui enseigner, si nécessaire, comment s'adapter à ces changements. Il est essentiel de lui apprendre à se débrouiller seul, socialement, culturellement et dans l'espace. À la place des aidants et des professionnels, est prépondérante dans cette éducation.

2. VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

Les signataires reconnaissent le rôle, l'expertise et les compétences essentielles des personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap, aidants, familles, proches, professionnels... dans leur parcours de soins et de vie. Ils les associent, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale et soignante des personnes en situation de handicap. Les signataires reconnaissent le rôle des associations représentant les personnes en situation de handicap pour l'amélioration continue des parcours de santé.

Ils s'engagent à faciliter leur expression et leur participation.

La personne en situation de handicap bénéficie d'un droit à être accompagnée par la personne de son choix tout au long de son parcours de soins.

Conformément à la loi, les accompagnants doivent être acceptés et reconnus comme personnes équivalentes aux acteurs de soins, en accord avec la personne en situation de handicap.

Durant cet accompagnement, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte le respect des droits des aidants de patients.

3. EXPRIMER LES RESSONS

Les signataires soulignent le recueil des besoins des personnes en situation de handicap au moyen d'outils de recueil et leur transmission aux acteurs sociaux et médico-sociaux. Cela permet l'élaboration directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

4. INTEGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et notamment ceux représentatifs des établissements de santé et services sociaux et médico-sociaux, s'assurent, leur accompagnement quotidien, individuel et collectif, de la prise en compte de la santé dans le parcours de vie de la personne, de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Elles participent à l'accès à l'hygiène, à la prévention et aux dépitages, aux actions de promotion et d'éducation à la santé, et à l'accompagnement vers les soins.

Elles informent les personnes en situation de handicap et leur entourage, de la santé comme dimension incontournable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

5. CONSTRUIRE UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

Le respect de la personne en situation de handicap doit être intégré dans la culture professionnelle des acteurs du soin et de l'accompagnement. Ils sont sensibilisés et formés au respect de la personne en situation de handicap, et à l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Ils sont également sensibilisés à la nécessité de l'accompagnement, à la communication dans le temps, et à la coordination de leurs interventions.

Afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'être actives de leur vie, il est nécessaire de leur offrir des équipements et de l'adaptation de leurs équipements, à la prise en charge de la personne en situation de handicap. Ils doivent obligatoirement renseigner par l'ensemble des personnes concernées qui auront été autorisées à y accéder et à formuler des recommandations.

6. COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

La coordination du parcours de santé des personnes en situation de handicap doit être assurée par la personne en situation de vie quotidienne ou en établissement. Elle doit être utile à la personne en situation de handicap, aux proches aidants, aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.

La fonction de coordination ne pourra être assurée en l'absence d'autorité permettant la circulation de l'information et son accessibility.

La mise en place d'un dossier partagé, outil au service de la coordination de la prise en charge de la personne en situation de handicap. Il doit être obligatoirement renseigné par l'ensemble des personnes concernées qui auront été autorisées à y accéder et à formuler des recommandations.

7. ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Les signataires, représentant les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, contribuent à l'accès à la santé des personnes en situation de handicap au moyen d'outils de recueil et leur transmission aux acteurs sociaux et médico-sociaux. Cela permet l'élaboration directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

8. AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX URGENCIES MÉDICALISÉES

Dans un souci d'adaptation entre les besoins de la personne en situation de vie quotidienne et les besoins de l'hôpitalisation, et afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, les signataires s'engagent à promouvoir une formation des équipes des services mobiles d'urgence en situation de handicap, adaptée à la prise en charge de personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à adapter l'accueil, les soins et la prise en charge somatique et psychologique des personnes en situation de handicap dans les établissements de soins et de réadaptation, et en diminuant des délais d'admission de l'hôpital, et en diminuant des critères de priorité de prise en charge dans les services d'urgences.

9. FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES

Les signataires s'engagent à faciliter les recours aux nouvelles technologies afin de développer des programmes régionaux de télémédecine pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à favoriser l'acquisition d'outils de téléconsultation et de téléassistance.

10. PRÉVENIR ET ADAPTER L'HOSPITALISATION AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Les signataires s'engagent à faire apprécier, à soigner, aux soins infirmiers à domicile (ISSAD) et aux hospitalisations à domicile (IHD), afin de prévenir, ou de réduire, l'hospitalisation avec hébergement.

Le recours à l'IHD, quel que soit le lieu de vie, doit favoriser la continuité de l'accompagnement, en utilisant notamment les capacités de prise en charge des soins palliatifs.

11. FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE l'INFORMATION

Les signataires s'engagent à faciliter le recours aux nouvelles technologies afin de développer des programmes régionaux de télémédecine pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à favoriser l'acquisition d'outils de téléconsultation et de téléassistance.

12. METRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LA PRÉSENTE CHARTE

Les signataires s'accordent sur l'urgence de construire, au regard des objectifs de la présente Charte, des outils partagés et concrets, et d'élaborer un plan d'actions pour l'application de la Charte, mais également des contraintes de mise en œuvre et pour favoriser la fluidité des parcours de santé.

Les signataires s'engagent, au travers d'un comité de la Charte, pour partager l'évaluation de leurs actions :

- les communiquants leurs travaux et réalisations à la Haute Autorité de Santé (HAS), au Comité National d'Ethique (CNE), au Comité National Consultatif des Personnes en situation de handicap (CNCPH) et aux autorités publiques compétentes.
- ils favorisent l'adhésion à la présente Charte des acteurs de santé et des représentants des personnes en situation de handicap.

Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire

Evaluez vos soins avec le questionnaire [handifaction](http://handifaction.fr) sur www.handifaction.fr

Handidactique

CDRJ

Pascal JACOB,
Président

Véronique VIBUJVIC,
Directrice du déploiement de la CRU

Christophe ALLIGER,
Délégué départemental de la CRU

André ACCARY,
Président du Département de Saône-et-Loire

SAÔNE-ET-LOIRE
DÉPARTEMENT

Exprimer les
Coordonner le
parcours de santé
Mettre en œuvre et évaluer la charte